

Confirmation

Colonnes sèches dans des bâtiments élevés

(Conduits vides fixes pour le transport d'eau et la prise d'eau pour les sapeurs-pompiers)

Édition 09/2012

Commune _____

Rue _____

N° de bât. _____

Usage _____

Tous les dispositifs et toutes les installations servant à la sécurité et à la protection incendie doivent être entretenus en bonne et due forme, être contrôlés périodiquement et toujours être maintenus en état fonctionnel. Le contrôle des colonnes sèches existantes est du ressort du propriétaire du bâtiment/de son représentant.

Exigences concernant la colonne montante sèche:

- Raccord pour alimentation, en principe au niveau d'accès des sapeurs-pompiers
- Facilement accessible, aussi pour FTP ou motopompe
- Marquage visible, facilement identifiable

Oui Non

Conduite:

- Matériau incombustible ou posé sous crépi avec résistance au feu EI 30 ou protégé en conséquence
- Diamètre minimal de conduit de 2"
- Pression de service minimale à 16 bars

Raccords (prise d'eau) à l'intérieur du bâtiment:

- Par niveau, à chaque fois un raccord dans la cage d'escalier
- Vanne d'arrêt pour chaque raccord
- Raccord Storz de 55 mm

Remarques concernant les points figurant ci-dessus:

De par sa signature, le propriétaire du bâtiment/son représentant certifie que la colonne sèche installée dans le bâtiment susmentionné est fonctionnelle et opérationnelle.

Contrôle effectué: Date _____ Signature _____

Le propriétaire du bâtiment/
Représentant Date _____ Signature _____

Indication: Pour d'éventuelles planifications d'interventions et contrôles de fonctionnement des colonnes sèches, veuillez prendre contact avec les sapeurs-pompiers compétents.